



Aux contribuables
de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick le lundi 6 mai 2019, à 19 h 00 au 1465, rue Principale à Saint-Rémi-de-Tingwick.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la dérogation mineure suivante :

- 1- **Lot 5 499 431 (boulevard Nolin)** : Demande faite le 10 avril 2019 ayant pour effet d'autoriser la construction de d'un gazébo dont les marges de recul ne sont pas respectées;
- 2- Régulariser les normes d'implantation d'un foyer déjà en place;
- 3- Régulariser les normes d'implantation de la pergola déjà en place.

Les détails sont disponibles et peuvent être discutés au bureau municipal au 1461 rue Principale.

DONNÉ à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 15 avril 2019

Chantal Cantin, directrice générale et secrétaire-trésorière